

Légende

Limite de zone ou de secteur

- Zone 1AUh
 - Zone 1AUX
 - Zone A (A,Ap)
 - Zone N (N, NL, Ne, Np)
 - Zone UA (UA, UAj)
 - Zone UB (UB, UBj)
 - Zone UC
 - Zone UE (UE, UEc)
 - Zone UX

■ Elément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)

-  Espace boisé classé
-  Elément de paysage à protéger (L. 151-23 du code de l'urbanisme)

 Element de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

-  Zone inondable (PPRI)
-  Emplacement réservé

Libellé	Bénéficiaire
Emplacement réservé n°01: Accès au dispositif d'assainissement	Communauté d'agglomération
Emplacement réservé n°02: Accès au dispositif d'assainissement	Communauté d'agglomération



PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Echelle: 1/5000e

Arrêté le:
28 juin 2018

Enquête publique:
du 6 novembre au 6 décembre 2018

Approuvé le:
14 janvier 2019

Mairie de Charenton
5 rue du Vieux
Charenton
28500 Charenton
Tel: 02 37
mairie-charenton@wanadoo.fr

